



## PREAVIS N° 9/2018

### Au Conseil Communal De Chexbres

**Préavis municipal concernant une demande crédit complémentaire de Fr. 102'000.-, au crédit de Fr. 143'000.- demandé dans le préavis N° 3/2014 afin de financer le projet de plan de quartier « Bourg – Nord »**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Introduction**

Le 31 mars 2014, le Conseil communal de Chexbres adoptait le préavis N° 3/2014 qui octroyait un crédit d'étude de Fr. 143'000.- au projet de plan de quartier « Bourg – Nord » destiné principalement à la mise en valeur constructive de la parcelle communale N° 11.

Ce crédit devait financer les travaux d'une équipe pluridisciplinaire (urbaniste, ingénieur en mobilité, ingénieur en environnement et géomètre), afin de répondre aux enjeux de la planification projetée et de présenter un PPA.

Ce PPA a été transmis au SDT pour examen préalable. Le 2 mai 2016, ce service a envoyé son rapport d'examen et le préavis des différents services concernés. Le dossier corrigé, tenant compte des différentes demandes du Canton a été soumis, en août 2016, pour un ultime contrôle au SDT. Le SDT a rendu son rapport en octobre 2016, autorisant la Municipalité à déposer le dossier pour l'enquête publique, tous les services ayant donné un avis favorable sur son contenu.

Le 21 juin 2017, une séance d'information publique a été organisée par la Municipalité dans la Grande salle de Chexbres.

L'enquête publique a eu lieu du 17 juin au 16 juillet 2017. Cette dernière a soulevé 327 oppositions.

La Municipalité a reçu les opposants qui souhaitaient être entendus, a analysé les oppositions reçues et répondu aux opposants. Ces travaux, avec l'aide des mandataires (bureau d'urbanisme, géomètre et communicateur) ont abouti à la rédaction du préavis municipal N° 3/2018 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation « Bourg – Nord » et les réponses aux opposants. Ce préavis a été refusé, à une majorité évidente, par le Conseil communal lors de sa séance du 30 avril 2018.

#### **2. Détail et analyse des coûts**

Dans le tableau 2.1 ci-dessous, vous trouverez les coûts en relation avec le crédit d'étude de Fr. 143'000.- accordé le 31 mars 2014. Ces coûts représentent les travaux effectués jusqu'à la mise à l'enquête publique.

**Tableau 2.1. – préavis initial**

Désignation	Dépenses	Crédit accordé	Écarts CHF	Ecart %
Urbaniste	60 823.20	61 700.00	-876.80	-1.42%
Ingénieur en mobilité	31 428.00	30 300.00	+1 128.00	+3.72%
Ingénieur en environnement	21 193.00	17 500.00	+3 693.00	+21.10%
Ingénieur géomètre	17 238.20	20 500.00	-3 261.80	-15.91%
Divers et imprévus	12 604.25	13 000.00	-395.75	-3.04%
Travaux hors du préavis initial	22 651.90	-	+22 651.90	+100.00%
<b>Totaux</b>	<b>165 938.55</b>	<b>143 000.00</b>	<b>+22 938.55</b>	<b>+16.04%</b>

A la lecture des valeurs ci-dessus, les dépenses jusqu'à la mise à l'enquête publique sont supérieures de Fr. 22'938.55 (+ 16.04%) au crédit accordé. Sans les travaux hors du préavis initial pour un montant de Fr. 22'651.90, nous arriverions à un total de Fr. 143'286.65, soit un très faible dépassement de Fr. 286.65.

Ces travaux hors du préavis initial, qui constituent le dépassement, proviennent du bureau d'urbanisme (Plarel SA) pour des prestations complémentaires (adaptation du plan de servitudes en collaboration avec le bureau Gemetris, sur la demande du SDT ; examen des différentes possibilités d'adaptation du projet en lien avec les demandes du SIPAL (Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud) ; préparation et participation à la séance d'information publique et participation et collaboration à l'établissement des informations sur le guichet virtuel durant la période d'enquête publique.

Ces travaux supplémentaires ont été réalisés après la première transmission du dossier au SDT et n'étaient pas prévisibles lors de la demande de crédit initial.

Le tableau 2.2. ci-après indique les coûts supplémentaires qui découlent d'une volonté politique de maintenir, après la fin de l'enquête publique, le projet et de pouvoir présenter le préavis N° 3/2018 au Conseil communal. Ce choix a nécessité des prestations de communication, des prestations géométriques supplémentaires, des honoraires d'avocat et des honoraires de l'urbaniste, dont les détails sont indiqués ci-dessous :

**Tableau 2.2. – coûts supplémentaires**

<b>Prestataire</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>
Incito communication	Texte pour information aux habitants (web, flyers, e-mail), échanges avec la Municipalité, argumentaires, structure des thèmes, réception des questions, organisation en thèmes et rédaction des réponses avec l'aide des mandataires spécialisés, présence sur place, conseils et relations avec la presse.	<b>19 157.25</b>
Editions Lavaux	Annnonce de pose de gabarits.	<b>351.00</b>
P. Vogel (avocat)	Prise de connaissance des oppositions et conseils de réponse.	<b>3 539.00</b>
Gemetris	Prestations géométriques (Séances avec la commune et le bureau Plarel, reprise des données modifiées du plan de quartier, calcul des hauteurs des gabarits à mettre en place, implantation et traçage des zones dites bleues et entrée du parking et impression et plastification de plans et mise en place sur le mur de l'église; location, montage et démontage de gabarits.	<b>14 065.60</b>
Plarel SA	Prise de connaissance des oppositions, analyse en vue des auditions des opposants, relations avec le bureau Gemetris en vue de la pose des gabarits, calcul des conséquences du projet modifié, modifications apportées au plan en vue de la préparation du dossier pour le Conseil communal, établissement du projet de réponses aux oppositions sur la base des documents établis par la commune, y compris résumé des oppositions tel qu'il peut être incorporé dans le préavis municipal, établissement du schéma des surfaces extérieures en vue des auditions des opposants, établissement du projet de préavis municipal et préparation et participation à la séance de Commission d'urbanisme.	<b>41 903.95</b>
	<b>Total</b>	<b>79 016.80</b>

Selon les explications ci-dessus, nous arrivons à un coût supplémentaire total de Fr. 101'955.35 (Travaux hors du préavis initial pour un montant de Fr. 22'938.55 et total selon tableau ci-dessus pour un montant de Fr. 79'016.80).

## CONCLUSIONS

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin dernier, un conseiller a posé la question du dépassement du crédit de cet objet figurant dans le tableau « Etat des crédits d'investissements au 31 décembre 2017 ». La Municipalité a indiqué oralement que des prestations supplémentaires avaient été engagées pour présenter le préavis au Conseil communal et que la réponse sera sous forme écrite.

Vu ce qui précède, et selon les articles 91, al. 2 du règlement pour le Conseil communal et 16, al. 2 du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité invite le Conseil communal de Chexbres, à prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Chexbres

- Vu le préavis no 9/2018, du 11 septembre 2018, concernant une demande de crédit complémentaire de Fr. 102'000.- afin de permettre le financement du surcoût du crédit d'étude de Fr. 143'000.- pour financer le projet de plan de quartier « Bourg – Nord »,
- Oûi le rapport de la commission des finances,
- Constatant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- D'autoriser la Municipalité à financer le surcoût du crédit d'étude du projet de plan de quartier « Bourg – Nord »,
- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 102'000.-, au crédit de Fr. 143'000.- déjà accordé selon le préavis N° 3/2014,
- De prélever ce montant sur la provision « Travaux futurs » et de l'amortir sur l'exercice 2018

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic :  La secrétaire : 

J.-M. CONNE  A.-M. VIRET GRASSET

The official seal of the Municipality of Chexbres is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTE' and 'PATRIE' visible. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE CHEXBRES' and '1848'.

Chexbres, le 11 septembre 2018/JMA

Déléguée de la Municipalité auprès de la Commission de gestion :

- Madame Dominique Wyss Cossy, municipale